

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0287 Séance du Conseil : 16 DÉCEMBRE 2024
DISPOSITIF LEADER 2023-2027 FICHE ACTION 3 : CRÉER, PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE LA SAS « ORIGINES TLS »SITUÉE SUR LA COMMUNE D'ARGELÈS-SUR-MER, DIRIGÉE PAR LUCILLE MARTIN	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Ille-Ribéris se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 décembre 2024, au Centre Culturel situé place Castellane à Port-Vendres (66660), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT.

Étaient représentés :

Philippe RIUS donne procuration à Antoine CASANOVAS, Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Christian NIFOSI donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Lydie FOURC.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Yves BLIN, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Grégory MARTY

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241216-DL2024-0287-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Pour rappel, le Pays Pyrénées Méditerranée souhaite aider les actrices et acteurs du territoire à modifier leurs techniques, leurs process, leurs logiques dans la création, la production et la consommation d'énergie, de biens et de services. Les projets pilotes sont recherchés. Les entreprises sont éligibles à ce dispositif, avec un cofinancement préalable de l'une des 4 Communautés de communes qui composent le Pays Pyrénées Méditerranée. C'est dans ce cadre que la CC ACI est sollicitée par Lucile MARTIN, dirigeante de « Origines TLC ».

Lucile MARTIN est une tisserande qui fabrique des tissus originaux 100% français en matières naturelles (coton, lin, laine et chanvre). Créée en 2021, l'entreprise « Origines TLC » vient de s'installer sur la commune d'Argelès-sur-Mer pour ouvrir sa manufacture de tissage.

Labellisée « fabriqué en Occitanie », « Origines TLC » est une marque occitane, créatrice et fabricante de tissus destinés aux professionnels du milieu textile et qui s'ouvre depuis peu aux particuliers. Son ambition est de devenir un acteur incontournable et un lieu de partage de compétences textile sur le territoire ACVI et au-delà.

Dans son atelier situé sur la ZAE d'Argelès-sur-Mer, Lucile MARTIN a besoin d'y installer 2 métiers à tisser, un ourdissoir pour produire, ainsi que de réaliser des travaux d'aménagement et de remise aux normes électriques.

Le projet de développement porté par Origines TLC s'élève à 14 150.30-€ TTC à partir du plan de financement suivant :

- Fonds LEADER : 8 000.00-€ (56,6%)
- CC ACVI : 2 000.00-€ (14,1%)
- Autofinancement : 4 150.30-€ (29,3%)

Le décaissement de l'aide CC ACVI sera conditionné et suspendu au vote de la participation financière du programme européen LEADER.

Un avis favorable sur l'attribution de cette subvention a été émis par la commission développement économique lors de sa séance du 10 décembre 2024.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire sera invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 000.00-€ (deux mille euros) au profit de Madame Lucille MARTIN, dirigeante de la SAS « Origines TLC » située sur la commune d'Argelès-sur-Mer, afin de soutenir son projet,

Dit que cette subvention est complémentaire à celle versée au titre des Fonds Leader,

Rappelle que ses objectifs sont :

- Mener à bien des actions de développement,
- Réaliser une mise aux normes sécurité de l'entreprise.

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/12/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.